

De l'Accord de Paris au net zéro d'ici 2050



La confiance
ça se mérite

Amundi
ASSET MANAGEMENT

Que vise l'Accord de Paris ?



Contenir le réchauffement planétaire nettement en dessous de **2 °C**



Poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à **1,5 °C**



[Plus d'informations sur l'Accord de Paris](#)

Cap sur la réduction des émissions

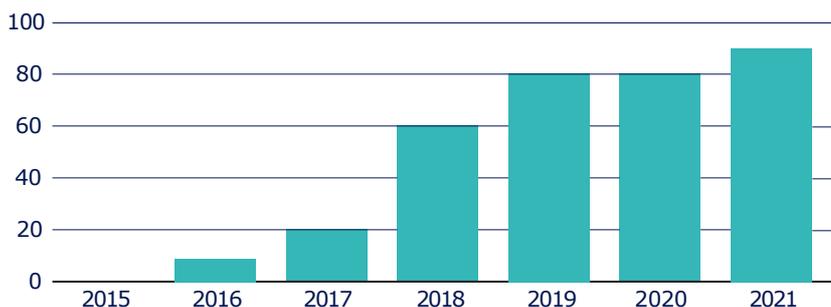
Le net zéro (ou neutralité carbone) désigne l'objectif mondial de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) à un niveau aussi proche que possible de zéro, les émissions résiduelles étant réabsorbées par l'atmosphère, notamment par les océans et les forêts.

Sept ans après l'adoption de l'Accord de Paris, l'objectif est on ne peut plus clair :

limiter la hausse des températures mondiales à 1,5 °C au-dessus des niveaux relevés à l'ère préindustrielle, et donc atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Les engagements en faveur de l'objectif net zéro se sont multipliés ces dernières années, **tant au sein du secteur public que privé.**

Part des émissions mondiales de CO₂ couverte par les engagements nationaux de neutralité carbone*



Source : Rapport de l'AIE sur l'objectif de zéro émission nette pour 2050
*Inscrits dans la loi, un projet de loi ou des documents d'orientation, en 2021

Sur la bonne voie pour 2025 ?

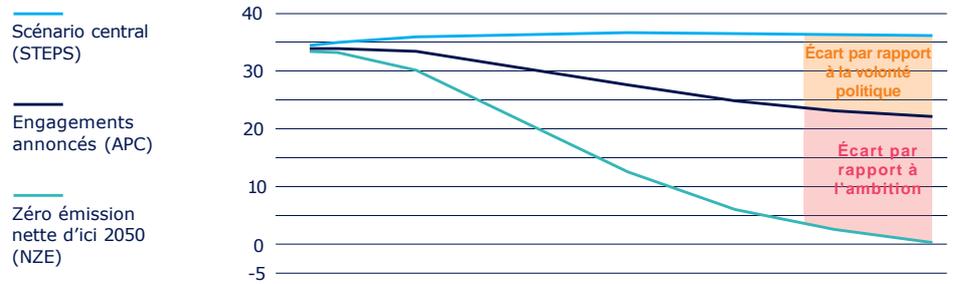
Malheureusement non. Même si les gouvernements adoptaient toutes les politiques nécessaires pour honorer leurs engagements dans les temps, **l'écart d'émissions** ne serait résorbé qu'à hauteur de **40 %**.



AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont datées de juin 2023. Elles reflètent l'opinion de leur auteur et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Aucune garantie n'est donnée quant à leur réalisation.

Trajectoire d'émissions de CO₂ mondiales par scénario, en gigatonnes de CO₂



Source : Perspectives énergétiques mondiales de l'AIE, note technique

Défis posés selon nous par la résorption de l'écart d'émissions



Industrie

Les besoins de renforcement des capacités industrielles sont considérables. La part des énergies renouvelables devrait être 2,5x plus importante en 2030 qu'en 2020.



Coordination des politiques internationales

Une coordination politique est nécessaire afin de répartir les coûts du déploiement des nouvelles technologies (subventions) et d'éviter les tensions sur le plan de la compétitivité.



Innovation

Les deux tiers des réductions des émissions après 2030 reposent sur des technologies encore en développement : batteries solides, CCUS, hydrogène vert, captage direct de CO₂ dans l'air.



Financement

Les investissements dans l'énergie passeront de 2,5 % à 4,5 % du PIB en 2030, avec des besoins en la matière trois fois plus élevés qu'en 2016-2020.



Acceptation sociale des changements comportementaux

Les habitudes ont la peau dure. L'acceptation par la société des politiques climatiques reste un défi majeur.

Source : à indiquer



Ce que nous jugeons nécessaire

Développement de l'éolien et du solaire, des véhicules électriques, du captage et du stockage de CO₂, de l'hydrogène vert et bleu ou encore des bâtiments « zéro carbone ».

Ce que nous jugeons non indispensable

Nouvelles approbations de centrales au charbon, mais aussi de nouvelles chaudières à combustibles fossiles à partir de 2025, de solutions d'éclairage non-LED après 2030 et de nouveaux véhicules équipés de moteurs à combustion après 2035.

Ce que nous jugeons superflu

Développement de nouveaux gisements pétroliers et gaziers et de nouvelles usines de liquéfaction de gaz naturel. Bien qu'il ne compromette pas directement le respect du budget carbone, le développement de ces actifs intervient potentiellement en lieu et place d'investissements dans des solutions bas carbone.



[Introduction au concept net zéro](#) >

L'Investissement Responsable chez Amundi

Une expertise reconnue, avec **822 Mds€ d'actifs responsables sous gestion** au 30 mars 2023

*Amundi Asset Management, actifs sous gestion au 30 mars 2023

Signatory of:



Amundi
ASSET MANAGEMENT

Informations importantes

Tout investissement comporte des risques, notamment des risques de marché, des risques politiques, des risques de liquidité, des risques de change et de perte en capital.

Il n'y a aucune garantie que les considérations ESG amélioreront la stratégie d'investissement ou la performance d'un fonds. Sauf indication contraire, toutes les informations figurant dans le présent document proviennent d'Amundi Asset Management S.A.S. et sont datées du 21 juin 2023. La diversification ne constitue ni une garantie de profit ni une protection contre toute perte éventuelle. Les opinions exprimées sur les tendances du marché et de l'économie sont celles de l'auteur et pas nécessairement celles d'Amundi Asset Management S.A.S. Elles sont susceptibles d'être modifiées à tout moment en fonction des conditions prévalant sur le marché et autres, et il ne peut en aucun cas être garanti que les pays, les marchés ou les secteurs se comporteront comme prévu. Ces opinions ne doivent pas être considérées comme un conseil d'investissement, une recommandation à l'égard d'un titre ou une indication de transaction pour un quelconque produit d'Amundi. Ce document ne constitue ni une offre ni une sollicitation d'achat ou de vente de titres, de parts de fonds ou de services, quels qu'ils soient.

Les performances passées ne constituent pas une garantie ou une indication des résultats futurs.

Date de première utilisation : 21 juin 2023